



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 95100

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les persécutions contre les pratiquant(e)s du falun gong, notamment dans le camp de concentration de Sujiatun en Chine. En effet, des informations dramatiques émanent de l'organisation de ce lieu de détention qui ressemblerait à un véritable camp de concentration, où des prélèvements d'organes seraient effectués sur ces prisonniers. Ces informations sont stupéfiantes et méritent d'être dénoncées par la France. Il lui demande donc l'attitude du gouvernement français sur cette question.

## Texte de la réponse

Depuis 1999, le mouvement Falun gong est interdit en Chine, où il subit une sévère répression. S'appuyant sur une importante communauté de membres à l'étranger, le Falungong a lancé récemment une campagne de dénonciation de crimes graves, liés à un trafic d'organes, dont seraient victimes en Chine les membres du mouvement. Nous avons étudié avec une grande attention ces allégations, qui n'ont pu être confirmées à ce stade. Sans se prononcer sur la nature de ce mouvement, la France appelle régulièrement les autorités chinoises à respecter les droits de l'homme et accorde une attention particulière à la liberté d'association, de culte et d'expression en Chine. Nous faisons également passer ce message par le biais du dialogue UE-Chine spécifiquement consacré aux droits de l'homme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95100

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5283

**Réponse publiée le :** 8 août 2006, page 8295